

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 01/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10 (un conseiller
intéressé par la délibération
ne prend pas part au vote)

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 10

Date de la convocation :
29/01/2025

Date d'affichage : 29/01/2025

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Divers

OBJET :
Remboursement de frais
engagés par Mme
Marie-Christine Gélis
pour l'apéritif dînatoire
de la cérémonie des
vœux

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le trois février à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Cédric RIVES

EXCUSÉS : Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) (a donné pouvoir à Jean-Michel MILLET) ; Jean-Luc SALUSTE (a donné pouvoir à Christine BELONDRADE) ; Magali VIDAILLAT (a donné pouvoir à Claude CANSINO)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

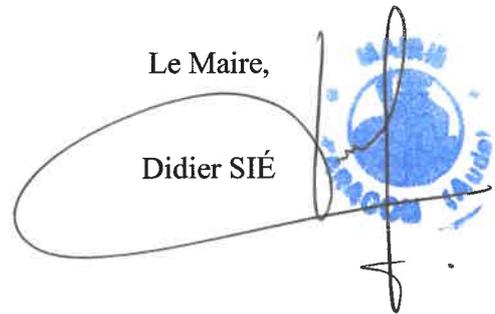
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Marie-Christine Gélis, conseillère municipale, a engagé des frais d'un montant de 145,38 € TTC pour l'apéritif dînatoire servi à l'occasion de la cérémonie des vœux le 12 janvier 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire, avec présentation des factures acquittées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** que la somme de 145,38 € TTC soit remboursée à Mme Marie-Christine Gélis (article 623 : publicité, publication, relations publiques).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 011-211100110-20250203-DCM012025-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 02/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
29/01/2025

Date d'affichage : 29/01/2025

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Divers

OBJET :
Don en faveur des
sinistrés du cyclone
Chido à Mayotte

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le trois février à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Cédric RIVES

EXCUSÉS : Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) (*a donné pouvoir à Jean-Michel MILLET*) ; Jean-Luc SALUSTE (*a donné pouvoir à Christine BELONDRADE*) ; Magali VIDAILLAT (*a donné pouvoir à Claude CANSINO*)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

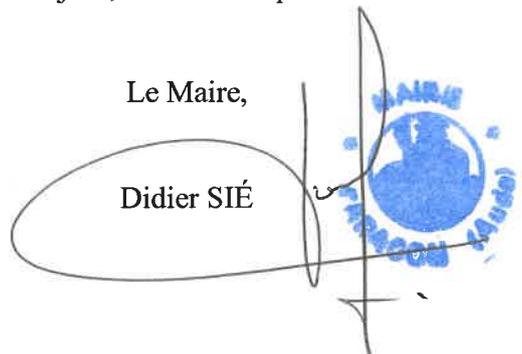
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** d'apporter son soutien aux populations sinistrées lors du passage du cyclone Chido à Mayotte en décembre 2024 ;
- **décide** à l'unanimité d'adresser un don de 100 € (cent euros) à l'association Aude Solidarité pour ces populations sinistrées (association qui coordonne à l'échelon départemental la collecte des fonds).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 011-211100110-20250203-DCM022025-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 03/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
29/01/2025

Date d'affichage : 29/01/2025

DOMAINE :
Autres domaines de
compétences

SOUS-DOMAINE :
Autres domaines de
compétences des
communes

OBJET :
Contrat de prêt à usage
(commodat) /
Convention de mise à
disposition gratuite avec
M. Del Vals

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le trois février à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Cédric RIVES

EXCUSÉS : Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) (a donné pouvoir à Jean-Michel MILLET) ; Jean-Luc SALUSTE (a donné pouvoir à Christine BELONDRADE) ; Magali VIDAILLAT (a donné pouvoir à Claude CANSINO)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le 1^{er} Maire-adjoint rappelle que M. Romain Del Vals, dans le cadre de son installation en tant qu'exploitant agricole (éleveur ovin), a sollicité la commune pour une éventuelle mise à disposition de parcelles communales.

Après contact pris auprès de la Chambre d'Agriculture, la commune a entres autres la possibilité de contractualiser avec M. Romain Del Vals par le biais d'un commodat ou mise à disposition à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de mettre gratuitement à la disposition de M. Romain Del Vals, éleveur ovin, un ensemble de parcelles agricoles sur le territoire communal. Ce contrat de prêt (mise à disposition gratuite) prendra effet au 15 février 2025 pour une durée d'un an ;
- **autorise** Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} Maire-adjoint à signer ladite convention avec M. Del Vals ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 011-211100110-20250203-DCM032025-DE



DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 04/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
29/01/2025

Date d'affichage : 29/01/2025

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Divers

OBJET :
Demande de subvention
auprès du SYADEN
pour des travaux
d'éclairage public dans
le vieux bourg (1^{ère}
tranche)

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le trois février à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Cédric RIVES

EXCUSÉS : Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) (*a donné pouvoir à Jean-Michel MILLET*) ; Jean-Luc SALUSTE (*a donné pouvoir à Christine BELONDRADE*) ; Magali VIDAILLAT (*a donné pouvoir à Claude CANSINO*)

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations en date du 1^{er} octobre 2024, le Conseil Municipal avait validé le dépôt de deux dossiers de demande de subvention au SYADEN concernant des travaux d'éclairage public : extension dans le cadre de la reconversion du site de l'ancienne cave coopérative en espace associatif et culturel mutualisé (priorité 1) et rénovation dans le vieux bourg - tranche 1 (priorité 2). Les travaux dans le cadre du projet de reconversion de suite de l'ancienne cave coopérative ne pouvant être engagés dans les prochains mois, il est proposé, en accord avec le SYADEN, de modifier l'ordre de priorité des dossiers. Le dossier de demande de subvention de rénovation de l'éclairage public du vieux bourg (1^{ère} tranche) pourrait donc devenir priorité 1.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Il précise qu'une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et, après avoir délibéré :

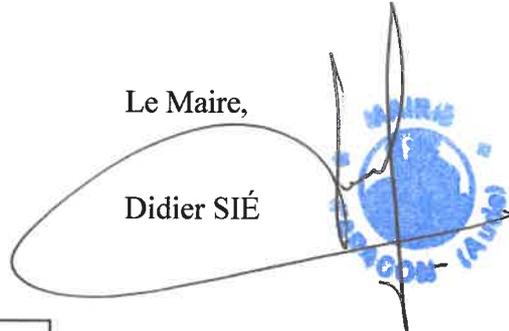
- **valide** le dossier Rénovation de l'éclairage public dans le vieux bourg (tranche 1) comme dossier prioritaire (rang 1) ;
- **confirme** la demande de subvention faite auprès du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense ;
- **autorise** le SYADEN, dans le cadre de ces travaux d'extension, à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet ;
- **désigne** Mme Martine Loubet en qualité de référente de la commune pour le suivi de cette opération ;

- **s'engage** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux ;
- **autorise** Monsieur le Maire et Madame le Maire-adjoint à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Didier SIÉ', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains a globe and some illegible text around its perimeter.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 011-211100110-20250203-DCM042025-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 05/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
29/01/2025

Date d'affichage : 29/01/2025

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Divers

OBJET :
Reconversion du site de
l'ancienne cave
coopérative en espace
associatif et culturel
mutualisé
Validation du nouveau
plan de financement

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le trois février à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Cédric RIVES

EXCUSÉS : Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) (a donné pouvoir à Jean-Michel MILLET) ; Jean-Luc SALUSTE (a donné pouvoir à Christine BELONDRADE) ; Magali VIDAILLAT (a donné pouvoir à Claude CANSINO)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'engager des travaux de reconversion du site de l'ancienne cave coopérative en espace associatif et culturel mutualisé. Ce site est l'ancien lieu de la vie économique du village et est actuellement une friche industrielle. Ce projet d'équipement est notamment indispensable pour la municipalité et les nombreuses associations villageoises dans le cadre de manifestations festives et culturelles organisées sur la commune. Celui-ci portera une attention particulière à la rénovation énergétique du bâtiment en lien avec la transition écologique, tout en respectant la réglementation de la commune (Site Patrimonial Remarquable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **confirme** la mise en œuvre du projet communal « Reconversion du site de l'ancienne cave coopérative en espace associatif et culturel mutualisé » pour un montant prévisionnel de 1 985 529 € HT,
- **confirme** les demandes de subventions faites auprès de l'Europe (FEDER), de l'Etat (DETR et fonds vert), de la Région Occitanie et du Département de l'Aude,
- **demande** une subvention au taux le plus favorable auprès des différents financeurs,
- **valide** le nouveau plan de financement ci-après,

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 011-211100110-20250203-DCM052025-DE

Partenaires	Assiette éligible max	Assiette demandée	Tx / assiet	Montant	Tx / total
Maître d'ouvrage		1 985 529 €		403 317 €	20,31%
Europe		1 985 529 €	20,00%	397 106 €	20,00%
Région Occitanie PMR	200 000 €	170 873 €	20,00%	34 175 €	1,72%
Région Occitanie Rénov. Energie	200 000 €	264 352 €	20,00%	40 000 €	2,01%
Fonds vert		290 787 €	50,00%	145 394 €	7,32%
Etat sub 1 / 2024		73 453 €	40,00%	29 381 €	1,48%
Etat sub 2 / 2025		644 000 €	24,00%	154 560 €	7,78%
Etat sub 3 / 2026		644 025 €	24,00%	154 566 €	7,78%
Etat sub 4 / 2027		624 051 €	25,00%	156 013 €	7,86%
Département de l'Aude sub 1 / 2024		73 453 €	34,04%	25 000 €	1,26%
Département de l'Aude sub 2 / 2025		644 000 €	23,00%	148 120 €	7,46%
Département de l'Aude sub 3 / 2026		644 025 €	23,00%	148 126 €	7,46%
Département de l'Aude sub 4 / 2027		624 051 €	24,00%	149 772 €	7,54%
				1 985 529 €	100%

- autorise Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 011-211100110-20250203-DCM052025-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 06/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
29/01/2025

Date d'affichage : 29/01/2025

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Décisions budgétaires

OBJET :
Autorisation
d'engagement
des dépenses
d'investissement avant
le vote du budget 2025

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le trois février à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Cédric RIVES

EXCUSÉS : Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) (a donné pouvoir à Jean-Michel MILLET) ; Jean-Luc SALUSTE (a donné pouvoir à Christine BELONDRADE) ; Magali VIDAILLAT (a donné pouvoir à Claude CANSINO)

Formant la majorité des membres en exercice.

L'article L1612-1 du CGCT dispose que, jusqu'au vote du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en classe 2 du budget de l'exercice précédent. Monsieur le Maire sollicite à cet effet l'accord de l'assemblée.

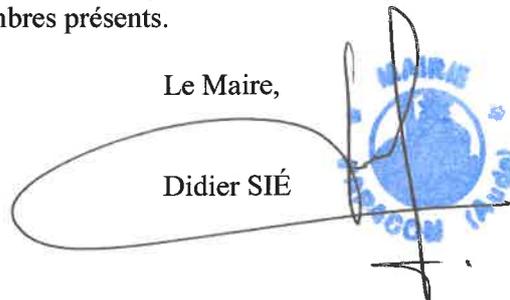
- Total des dépenses d'équipement inscrites en classe 2 au budget général 2024 : 299 840,39 €
- 25 % de 299 840,39 € = 85 171,35 €
- A ouvrir : 1 530,00 €
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 2181 « installations générales, agencements et aménagements divers » : 1 530 € pour les frais de conception de panneaux de signalétique patrimoniale dans le village.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à ordonner les dépenses d'investissement ci-dessus proposées avant le vote du budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 011-211100110-20250203-DCM062025-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 07/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
29/01/2025

Date d'affichage : 29/01/2025

DOMAINE :
Commande publique

SOUS-DOMAINE :
Marché public de
travaux

OBJET :
Marché à procédure
adaptée pour des
travaux de construction
d'un pumtrack
Choix de l'entreprise
retenue

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le trois février à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Cédric RIVES

EXCUSÉS : Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) (a donné pouvoir à Jean-Michel MILLET) ; Jean-Luc SALUSTE (a donné pouvoir à Christine BELONDRADE) ; Magali VIDAILLAT (a donné pouvoir à Claude CANSINO)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que la commune a décidé de lancer les travaux de construction d'un pumtrack. Cet aménagement consiste en la création d'un champ de bosses ludique et pédagogique pour la pratique sportive qui sera ouvert à tout public.

La commune a ainsi lancé un marché à procédure adaptée avec mise en œuvre d'une publicité : consultation d'entreprises locales, complétée par voie d'affichage en mairie.

Trois entreprises ont remis une offre :

- Echo TP
- Puristhme
- Aude TP

Dans le cadre de ce marché de travaux et au vu du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise Aude TP pour un montant HT de 85 470,50 €.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **décide** de retenir l'entreprise Aude TP pour la construction d'un pumtrack pour un montant de 85 470,50 € HT ;
- **autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Maire-adjoint à signer le marché de travaux avec l'entreprise Aude TP ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 011-211100110-20250203-DCM072025-DE